

----- Message transféré -----

De : **Dominique NARDOT** <dominique.nardot@orange.fr>

Date : 25 mai 2017 à 22:19

Objet : PROJET EOLIEN LA FERME DES TERRES NOIRES

À : eolien.terresnoires@gmail.com

A l'attention du Président de la commission d'enquête à la mairie de Saint-Hilaire-la-Treille,

Je suis très favorable à ce projet pour des raisons écologiques et économiques.

L'énergie éolienne est une énergie éolienne renouvelable qui ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre, ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs. En luttant contre le changement climatique, l'énergie éolienne participe à long terme au maintien de la biodiversité des milieux naturels.

Elle ne dégrade pas la qualité de l'air, sans polluer les eaux (pas de rejet dans le milieu aquatique, pas de pollution thermique), sans polluer les sols (ni suies, ni cendres).

Les sociétés propriétaires paient une cotisation foncière des entreprises (CFE), cet impôt est reversé en grande partie aux communes et communautés de communes.

Les éoliennes ne pénalisent pas les agriculteurs, au contraire, elles valorisent leur terrain, les propriétaires fonciers perçoivent un paiement pour l'utilisation de leur terrain.

Les éoliennes modernes sont silencieuses.

L'installation d'éoliennes sur les communes d'Arnac et St Hilaire, permettrait de dynamiser le Nord de la Haute Vienne.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de prendre en compte cet avis.

Christiane Nardot